



Votants : 94
Convocation du Conseil de Communauté :
le 25 mai 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 5 juin 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 16 JUILLET 2009 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET LA SOCIETE MATELSOM

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGÉ, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

Titulaires absents suppléés :

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

Titulaires absents :

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Gaëlle MANGIN, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120604-c48-06-2012-DE
Date de télétransmission : 11/06/2012
Date de réception préfecture : 11/06/2012

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 16 JUILLET 2009 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET LA SOCIETE MATELSOM

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu le règlement européen général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008,

Vu le régime cadre exempté de notification n° X65/2008 relatif aux aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.1511-2, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2, L.3221-1, L.3231-1 et suivants,

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L.211-4,

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget pris en son article 15,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier et en particulier son article 31-2ème,

Vu la demande de la SA MATELSOM du 9 mars 2009,

Vu la décision n° 09CP0077 de la Commission Permanente de la Région Poitou-Charentes du 23 mars 2009 attribuant une aide de 485 000 € au projet présenté par la SA MATELSOM et autorisant la Communauté d'agglomération de Niort et le Conseil Général des Deux-Sèvres à intervenir par une aide économique,

Vu la délibération du 14 avril 2008 par laquelle le Conseil Général a délégué l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente,

Considérant que suite aux liquidations judiciaires des sociétés CAMIF SA et CAMIF Particuliers, le Conseil général des Deux-Sèvres, par délibération du 25 mai 2009 et la Communauté d'Agglomération de Niort ont souhaité soutenir le projet de reprise et d'investissement du groupe MATELSOM d'un montant de 4,85 millions € avec la création de 60 emplois avant fin 2010.

Considérant que par courrier du 16 décembre 2011, le groupe MATELSOM a sollicité la Communauté d'Agglomération de Niort et le Conseil général des Deux-Sèvres pour une

Accusé de réception en préfecture
079-24790006-20120604-C48-06-2012-DE
Date de télétransmission : 11/06/2012
Date de réception préfecture : 11/06/2012

prolongation du délai de la convention financière de 3 années, ce qui permettrait à l'entreprise de réaliser ses engagements contractuels initiaux de 60 emplois avant le 31/12/2013 au lieu du 31/12/2010. Par ailleurs, les emplois devront être maintenus au minimum pendant 3 ans, ce qui nécessite un délai de validité de la convention jusqu'au 31/12/2016.

Considérant les quatre raisons pour lesquelles le groupe Matelsom n'a pas encore recruté directement les 21 CDI restants :

1- le refus de Géodis de reprendre l'activité de l'ex-entrepôt Camif contrairement à leur engagement initial ;

2- la mise en place d'un ERP (outil informatique) a pris plus de temps que prévu. Ainsi une grande partie de l'année 2010 et 2011 ont été occupés par l'installation et l'optimisation des modules de traitements des commandes, au détriment de l'activité commerciale, ce qui a décalé des campagnes publicitaires prévues initialement en 2010 et 2011. Les sites marchands du groupe n'étaient pas en mesure de traiter tout le flux qui aurait été généré par ce nouveau chiffre d'affaires. La moindre croissance de l'activité n'a donc pu permettre de recruter de nouveaux personnels ;

3- la difficulté de trouver certaines compétences sur le bassin niortais pour traiter les particularités de l'activité du groupe. Pour pallier à ce manque de personnel, notamment en matière de e-commerce, il a été décidé, en partenariat avec Sup TG et la CCI de créer un BTS e-commerce à Niort.

4- le résultat net est encore déficitaire de 3 millions d'euros fin 2011 avec un chiffre d'affaires de 21,5 millions d'euros.

Considérant que Matelsom prévoit courant du premier semestre 2012 une nouvelle augmentation de capital pour 6 millions d'euros dont 2,2 millions sont effectifs depuis janvier.

Considérant qu'une phase de recrutement est prévue courant du premier semestre 2012 pour 7 postes.

Considérant que pour l'ensemble des recrutements à venir d'ici la fin 2013, le groupe MATELSOM s'engage à informer en amont le service Développement Economique de la CAN des profils des emplois qui feront l'objet d'un recrutement afin de pouvoir proposer à des bénéficiaires du RSA de candidater sur des postes dès lors que leurs profils pourraient correspondre.

Etant précisé que ce type d'intervention relève d'une démarche spécifique et ponctuelle.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le projet d'avenant à la convention et d'autoriser la 1^{ère} Vice-Présidente Suppléante ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120604-c48-06-2012-DE
Date de télétransmission : 11/06/2012
Date de réception préfecture : 11/06/2012

Pascal DUFORESTEL

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120604-c48-06-2012-DE
Date de télétransmission : 11/06/2012
Date de réception préfecture : 11/06/2012